



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/31

L'an deux mil quatorze, le treize juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.

En décembre 2013 les mauvaises conditions climatiques ont rendu les terrains de montagne instables.

Sur le territoire de la commune, dans le secteur escarpé des tunnels, en amont de la voie communale accédant aux hameaux, d'énormes blocs de pierres se sont décrochés de la paroi pour s'écraser sur la route en contrebas. Il n'y a pas eu de victimes ni de gros dégâts mais, compte-tenu de la dangerosité du lieu et, surtout, du fait que cette route surplombe le chemin de grande randonnée et de VTT, nous sommes contraints de finaliser la sécurisation du site.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de programmer des travaux de protection de la voie communale en installant des filets de protection en amont de la route, sur la partie de la falaise qui n'est pas encore sécurisée.

Le coût total des travaux de protection s'élèverait à la somme HT de 4 360 € selon l'étude réalisée par l'entreprise Altitude Protection, 26150 Aix en Diois, sous contrôle du service RTM de l'Isère, maître d'œuvre de l'opération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de programmer des travaux de sécurité de la route communale, dans le secteur rocheux des tunnels,
- ✓ Sollicite l'aide financière du Conseil Général de l'Isère,
- ✓ Adopte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération HT.....		4 360 €
- Subvention du Conseil Général	75 %	3 270 €
- Fonds libres de la Commune.....	25 %	1 090 €
- ✓ MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

